

Mon diagnostic électromobilité

Évaluer ma collectivité

en 8 questions





Collectivités.

En France, le secteur des transports représente 1/3 des émissions de gaz à effet de serre. Le développement de la mobilité électrique représente un enjeu majeur pour décarboner les modes de transport en vue de répondre à l'objectif de neutralité carbone fixé pour 2050.

Pour y parvenir, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer.

Championne de la décarbonation ? Pionnière à la recherche de nouveaux défis ? Enthousiaste mais un peu perdue ? Ce questionnaire vous permettra de savoir à quel profil de collectivité vous appartenez et comment faire en sorte de réussir votre transition vers la mobilité électrique.

1

Être formé pour répondre aux questions de ses administrés

En intégrant dans leurs actions quotidiennes les enjeux de décarbonation, les élus et les agents territoriaux peuvent accélérer la transition énergétique en France.

Pour cela, une connaissance des bénéfices de la mobilité électrique, des enjeux réglementaires et des différents projets existants vous permettra de devenir acteur du changement vers une mobilité décarbonée.

Avez-vous été formé aux enjeux de la décarbonation et de la transition énergétique ?

- Oui : 2 points
- Quelques-uns : 1 point
- Non : 0 point

Si vous avez coché l'une des deux dernières cases, nous vous invitons à participer gratuitement à une formation Advenir.

2

Proposer des solutions de mobilité électrique pour tous

Dans la décarbonation des transports, la mobilité électrique joue un rôle prépondérant qu'il faut dès à présent intégrer au sein de son territoire.

La mobilité électrique peut s'inscrire dans divers projets :

- Mise à disposition de bornes de recharge pour les habitants des villes et les conducteurs de voiture électrique de passage sur un territoire,
- Mise à disposition de services de mobilités électriques : scooters, vélos électriques, trottinettes...
- Mise à disposition de services d'autopartage de véhicules électriques,
- Incitation au covoiturage en véhicule électrique et mise en relation des usagers.

Toutes les solutions de mobilité électrique doivent être envisagées pour répondre aux besoins de chacun.

Avez-vous mis en place certains de ces projets ?

- Oui, la plupart : 2 points
- Quelques-uns : 1 point
- Aucun : 0 point



3

Informer et accompagner les habitants vers la mobilité électrique

Afin d'accompagner les habitants des villes au passage à la mobilité électrique, les collectivités peuvent notamment communiquer sur :

- Les bénéfices des services de mobilité électrique,
- Les différentes solutions de mobilité électrique proposées sur le territoire,
- Les dispositifs d'aides à destination des usagers.

Les collectivités peuvent également organiser des événements à destination du grand public en conviant l'ensemble des partenaires proposant des services de mobilité sur un territoire.

Avez-vous mis en place des actions pour informer les habitants de votre territoire ?

- Oui, plusieurs : 2 points
- Quelques-unes : 1 point
- Non : 0 point

De nombreux supports pédagogiques sont disponibles sur je-roule-en-electrique.fr pour informer les habitants sur ces différents sujets.

4

Se renseigner et communiquer sur les différentes aides financières à disposition

De nombreuses aides financières peuvent être proposées aux collectivités pour la mise en place de services de mobilité, notamment par la Région, via des dispositifs tels que France Relance ou encore via la Banque des Territoires. Pour le financement de bornes de recharge, le programme Advenir propose une aide pour l'installation de borne de recharge en voirie.

Les particuliers peuvent quant à eux bénéficier d'aides en faveur de l'acquisition de véhicules propres comme le bonus écologique ou la prime à la conversion.

Avez-vous connaissance de ces différentes aides ? Avez-vous partagé l'information à vos administrés ?

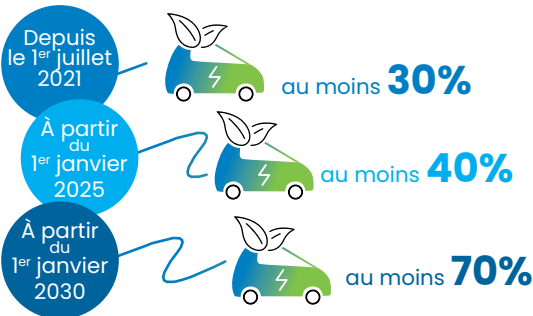
- Oui et j'ai transmis l'information à mes habitants : 2 points
- Oui mais je n'ai pas transmis l'information à mes habitants : 1 point
- Non, je ne les connaissais pas : 0 point

5

Prendre en compte les obligations d'équipement des collectivités en véhicules à faible émission et infrastructures de recharge

Électrifier les flottes de véhicules est une étape nécessaire pour la décarbonation des transports. C'est d'autant plus important que les collectivités doivent montrer l'exemple. Dans ce sens, les collectivités territoriales qui gèrent, directement ou indirectement, un parc de plus de 20 véhicules automobiles doivent respecter des quotas de véhicules à faibles et très faibles émissions.

Lors de l'acquisition ou du renouvellement annuel de leur parc, les véhicules à faibles émissions doivent représenter :



Connaissez-vous les obligations de verdissement que les collectivités doivent respecter ?

- Oui, nous les respectons déjà (ou ne sommes pas concernés) : 2 points
- Oui mais nous n'avons pas réussi à tenir l'objectif : 1 point
- Non : 0 point

Si vous avez coché l'une des deux dernières cases, nous vous invitons à découvrir notre guide sur l'électrification des flottes.

**6**

Capitaliser sur un état des lieux des bornes de recharge ouvertes au public

Pour la mise en place de projets d'infrastructure de recharge pertinents, il est important de connaître l'état des lieux des infrastructures de recharge privées ouvertes au public disponible sur un territoire.

Cet état des lieux est nécessaire afin de proposer une offre publique complémentaire et de structurer l'équipement territorial en bornes de recharge en conséquence.

Avez-vous mis en place ou participez-vous à la mise en place d'un schéma directeur de déploiement de bornes de recharge sur votre territoire ?

- Oui : 2 points
- Non mais c'est prévu : 1 point
- Non, je ne connaissais pas les schémas directeurs : 0 point

Questions bonus pour les collectivités ayant déjà mis en place un service de recharge.

7

Proposer des offres de recharge répondant aux différents besoins des usagers

Les collectivités peuvent répondre à différents besoins des utilisateurs de véhicules électriques pour proposer une offre de recharge pertinente :

- Ceux qui n'ont pas à leur disposition une solution de parking privé (recharge quotidienne),
- Ceux qui ont besoin de recharger leur véhicule sur un lieu public d'intérêt (recharge ponctuelle),
- Ceux effectuant des trajets supérieurs à l'autonomie de leur voiture (recharge ponctuelle).

En fonction des besoins identifiés des usagers, la puissance de l'infrastructure de recharge devra être adaptée. Pour les besoins de recharge quotidiens, les puissances de recharge normale, généralement de 3,7kW à 11 kW sont suffisantes.

Pour les besoins de recharge ponctuels, les puissances peuvent varier entre 7,4 kW et 350 kW.

Pensez-vous que l'offre de recharge disponible sur votre territoire est adaptée aux besoins des utilisateurs ?

- Oui et ils nous le disent : 4 points
- Partiellement, nous avons des choses à améliorer : 2 points
- Non : 0 point



8 Garantir un service facile d'accès et de qualité aux usagers

Une attention doit être portée pour garantir la qualité des services rendus par les opérateurs de services de mobilité sur le territoire, notamment en assurant :

- Une qualité de service offert notamment via des services de maintenance qualitatifs,
- Une accessibilité des services, notamment aux personnes à mobilité réduite,
- Une bonne compréhension des tarifs appliqués par les différents opérateurs.

L'accessibilité peut également s'apprécier en termes financiers. La collectivité peut ainsi décider si elle souhaite mettre en place une offre de recharge gratuite ou payante.

La réflexion sur le choix de la tarification intègrera d'une part la tarification de la recharge et d'autre part la tarification du stationnement. Il est important que la tarification du stationnement de ces emplacements dédiés aux véhicules électriques soit cohérente avec la politique de stationnement du territoire.

Pensez-vous que votre l'offre de recharge disponible sur votre territoire est accessible à tous et de qualité ?

- Oui : 4 points
- Partiellement, nous avons des choses à améliorer : 2 points
- Non : 0 points

Résultats



Collectivité électromobile (entre 14 et 20 points)

Rejoignez le Cercle des Collectivités électromobiles de l'Auvergne pour échanger avec vos pairs, transmettre vos bonnes pratiques et challenger vos projets.



Collectivité en transition (entre 8 et 13 points)

Découvrez sur je-roule-en-electrique.fr des ressources utiles et des contenus pédagogiques pour accompagner vos actions de décarbonation. Vous êtes sur le bon chemin, nous sommes là pour vous aider.



Collectivité déterminée mais un peu perdue (entre 0 et 7 points)

Prenez contact sans attendre avec le programme Advenir Formations pour que nos équipes viennent vous former aux enjeux de la mobilité électrique et faire avec vous les premiers pas vers la décarbonation de votre territoire.

Quel que soit le profil, il est toujours intéressant de former élus et agents pour partager le même niveau d'informations, s'aligner sur les objectifs et créer une dynamique d'équipe.

La formation du programme Advenir Formations avec un expert en mobilité électrique présente **gratuitement l'ensemble** de ces thématiques en 2h.

Retrouvez l'ensemble des informations et modalités de participation aux formations sur : je-roule-en-electrique.fr

Plus d'information sur :



Piloté par :



En partenariat avec :

